

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
DU 12 AVRIL 2010**

L'an deux mil dix, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : M. M. MAILLOT, M. J. GRELET, Mme N. TERRIOT, M. C. BAUJARD, Mme A. GIGON, M. H. GAUDE, Mme D. LETOUZEY, M J.M. COLLET, Mme G. GUINET, M. D. GASSE, Mme S. CHAUVINEAU, M. X. RABAGO, M. B. BELHADJ, Mme C. CORMILLOT, M. D. LEFEBVRE, M. T. DARPHIN, Mme A. LIOTARD, et Mme C. SOLDATI.

Excusés : Mme M. ROUSSELET, procuration à M. D. LEFEBVRE; M. G. PERRIN, procuration à Mme G. GUINET; Mme M. BIGEARD, procuration à M. B. BELHADJ; Mme F. MOZER, procuration à M. D. GASSE; M. J.M. GARCIA, procuration à M. M. MAILLOT; Mme A. DEMANGEON, procuration à M. J. GRELET; M. A. AUFFRET, procuration à Mme C. SOLDATI; M. M. FANOI, procuration à M. T. DARPHIN.

Absent : Mme I.RETAILLEAU.

I. Administration générale :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;

Sylvie CHAUVINEAU est élue secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du 8 mars 2010 ;

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2010.

II. Affaires financières :

3. Rénovation de l'Eglise Saint Léger : avenant 2 Lot 6 Electricité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de travaux pour le lot « électricité » a été passé pour la rénovation de l'Eglise Saint Léger dans le cadre d'une procédure négociée. En cours de marché un bloc de secours a été rendu nécessaire. Nicole TERRIOT propose que soit passé un avenant n° 2 pour le lot 6 « électricité » au regard de l'avis favorable de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 22/03/2010. La passation de cet avenant portera le montant du marché à la somme de 40 946.44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la modification proposée concernant la rénovation de l'Eglise Saint Léger.

III. Personnel communal :

4. Suppression de poste

Monsieur le Maire explique au Conseil que concernant la création du poste d'attaché il y a eu un quiproquo avec la préfecture concernant la dernière délibération. La simultanéité des deux délibérations pouvaient laisser sous entendre que deux postes étaient créés en même temps. Le poste à temps complet devra donc être créé lors de la suppression du poste à mi-temps au 1^{er} JUIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la suppression de poste.

5. Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet (17h30);

Monsieur le Maire propose la création d'un poste chargé de la communication interne, dans la poursuite de missions déjà exercée à temps partiel ces 6 derniers mois :

la personne en poste sera chargée:

- de la communication interne pour exemple une lettre interne a déjà été créée.
- de développer la relation avec les presses locales ;
- de faire évoluer le site internet ;
-

La création de ce poste est acceptée à l'unanimité.

6. Service des espaces verts : emplois saisonniers 2010

Concernant les espaces verts, il est proposé de créer trois postes saisonniers pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre pour renforcer l'équipe « espaces verts » pendant la période estivale:

- un poste à temps plein
- deux postes à mi-temps (17h30)

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les créations de poste.

7. Camping municipal : emploi saisonnier saison 2010 ;

*La délibération est supprimée**

8. Camping municipal : emplois saisonniers saison 2010

Il est proposé de créer deux mi-temps pour assurer la gestion du camping durant sa période d'ouverture du 29 mai au 30 septembre. Un poste sera chargé de réaliser plus particulièrement le ménage et l'entretien des locaux, l'autre poste sera en charge de la tenue de la caisse et accueil des campeurs.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la création des 2 postes à mi -temps.

9. Piscine municipale des Capucins : organisation saison 2010

Il s'agit de créer les postes saisonniers pour la gestion de la piscine municipale du 29 mai au 31 août 2010 soit :

- 1 emploi de MNS du 17 mai au 31 août, chef de bassin
- 2 emplois de MNS du 29 mai au 30 juin
- 4 emplois de MNS du 1 juillet au 31 août
- 4 emplois d'adjoints techniques (caisse, vestiaires et ménages) du 29 mai au 30 juin
- 6 emplois d'adjoints techniques (caisse, vestiaires et ménages) du 1 juillet au 31 août

Priorité sera donnée comme chaque année aux jeunes lycéens et étudiants en âge de travailler. Des entretiens seront organisés suites aux différentes candidatures reçues en Mairie.

Par ailleurs, il est précisé que des cours de natation seront dispensés en sus et les maîtres nageurs concernés seront rémunérés au regard des prestations délivrées.

Thierry DARPIN demande quel est l'âge minimum pour travailler à la piscine. Jacques GRELET lui confirme que l'âge minimum est 17 ans.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la création des postes.

10. Indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections.

Comme chaque année d'élection, il est proposé que soit versée l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents communaux titulaires du grade d'attaché qui ont participé aux opérations électorales régionales des 14 et 21 mars 2010. Sachant que les autres agents ayant participé à ces opérations électorales sont rémunérés aux temps passés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette proposition.

Questions diverses :

Anne LIOTARD soulève le problème des nuisances sonores occasionnées par les pots d'échappements.

Après un échange, il est proposé que cette question soit à nouveau signalée à la gendarmerie, et que soit fait un article à l'occasion du prochain IS INFOS, voire dans le Bien Public - plus généralement sur la réglementation concernant le respect des usages en la matière y compris les outils de jardinage (horaire d'utilisation tondeuses, taille haies et autres outils...).

Jean-Marc COLLET, suite au dernier Conseil, confirme que l'article 10 du règlement des salles municipales a bien connu les modifications nécessaires et en remet un exemplaire à chaque conseiller.

Quelques informations :

24 avril : nettoyage de printemps et forum des métiers au collège

28 avril : CONSEIL COMMUNAUTAIRE COVATI

16 mai : rallye promenade

21 mai : récital d'Orgue

22 – 23 mai : festival des mots croisés et festival de rues, foire de printemps

27 mai : Conseil municipal

28 mai : tour de Côte d'or

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 27 mai 2010 à 20h30.

Le Maire

Michel MAILLOT